

# Nous devons tous agir maintenant !

Une déclaration des réseaux d'ONG suite aux conclusions du Sommet humanitaire mondial. Juin 2016.

**Ce texte a été élaboré par 6 réseaux nationaux et internationaux (Coordination SUD, ICVA, InterAction, NEAR, VENRO, VOICE) et s'appuie sur la déclaration prononcée par Dr F. Sivignon, présidente de Médecins du Monde, lors de la cérémonie de clôture du Sommet.**

Les 23 et 24 mai, quelques 8 000 représentants des communautés touchées par les crises, des États membres, du secteur privé, des Nations unies et des organisations non-gouvernementales (ONG) du monde entier se sont réunis pour le premier Sommet humanitaire mondial. Plus de deux mille engagements ont été pris à cette occasion, illustrant une mobilisation sans précédent de la communauté internationale et une réelle volonté d'apporter des changements significatifs et durables aux millions de personnes touchées par les crises. Nous trouvons encourageante la dynamique créée par le Sommet et appelons davantage de dirigeants à se joindre à cet effort, pour prendre des mesures qui permettront un véritable changement.

Pendant plus de deux ans, nous, organisations non-gouvernementales, avons été fortement engagées dans le processus du Sommet humanitaire mondial et avons pris une part active à ce mouvement collectif. Forts de notre connaissance des réalités du terrain et de notre proximité avec les populations concernées, nous avons exprimé notre souhait de passer d'un système humanitaire centralisé à un **écosystème comprenant une grande variété d'acteurs** aux actions complémentaires et qui partagent les risques de façon équitable.

Nous nous félicitons de **la participation toujours plus forte des organisations non-gouvernementales locales et nationales**, qui sont ancrées, fondées, et basées localement et qui répondent aux crises survenant dans leurs communautés. Nous appelons à leur pleine intégration dans la gouvernance du secteur humanitaire et à l'amélioration de leur accès à des ressources adéquates. Nous saluons donc l'engagement pris par les principaux donateurs et les ONG de veiller à ce qu'un objectif global de 25 % du financement humanitaire aille aussi directement que possible aux organisations locales d'ici 2020.

## **Nous devons tous agir maintenant !**

Nous, organisations non-gouvernementales, tiendrons nos engagements dans un esprit de partenariat équitable et de soutien aux capacités locales et nationales. Nous nous sommes engagées à la redevabilité vis-à-vis des populations affectées et leur devons, en particulier aux plus vulnérables, de faire respecter ces engagements importants.

Les organisations non-gouvernementales jouent également un **rôle essentiel dans la promotion du respect du droit international humanitaire (DIH) et du droit international relatif aux droits de l'Homme (DIDH), la formulation de recommandations pratiques afin de minimiser les dommages causés aux civils dans les conflits armés, et la dénonciation des violations lorsqu'elles se produisent**. Ce nouvel écosystème dans lequel nous plaçons nos espoirs sera vain, si ces normes universelles ne sont pas respectées. En définitive, c'est aux États que revient la responsabilité d'appliquer le droit international humanitaire et de faire respecter les droits fondamentaux des individus. Il est particulièrement urgent que les États actuellement parties à un conflit armé adoptent des mesures pour réduire au maximum les dommages causés aux civils. Tous les États doivent rejeter le climat permissif actuel et combler le fossé, que nous observons au quotidien, entre la loi et la réalité.

Lors du Sommet, l'attachement de certains États aux principes humanitaires a été noté. Cependant, la réalité sur le terrain est très différente, du fait d'actions et de politiques étatiques nuisant souvent à l'intervention humanitaire des ONG. Nous attendons donc des États qu'ils soutiennent de toute urgence la mise en œuvre des principes humanitaires dans tous les domaines dans lesquels nous sommes impliqués.

Nous, organisations non-gouvernementales, entendons d'une part, **tenir les États et les acteurs onusiens responsables** des engagements qu'ils ont pris lors du Sommet et d'autre part, être impliquées dans le processus de suivi de cette nouvelle architecture humanitaire à laquelle nous aspirons. Nous attendons de ces engagements qu'ils fassent l'objet d'un suivi et de rapports transparents.

**Dans cet esprit, nous appelons :**

#### Les Nations unies à :

1. Définir et concrétiser leur « Engagement à l'action » conjoint, en explorant la meilleure façon d'intégrer les ONG comme de véritables partenaires, au cours de son élaboration et de sa mise en œuvre ;
2. Mener à bien une analyse critique de leur système interne et, en particulier, à réexaminer la possibilité d'une réforme du système et des agences des Nations unies pour faire respecter de manière cohérente et efficace les normes universelles et répondre aux besoins humanitaires essentiels des personnes affectées ;
3. S'engager à surmonter les intérêts particuliers institutionnels, et à travailler de manière plus efficace, inclusive, coordonnée et concertée ;
4. Veiller à ce que les ONG nationales et locales soient incluses dans les processus de prise de décision, et intégrées dans les mécanismes de coordination nationaux et internationaux ;
5. Traduire, dès que possible, les engagements pris lors du Sommet en une feuille de route partagée entre les parties prenantes pour une mise en œuvre efficace et inclusive, ainsi qu'en un cadre de redevabilité rigoureux.

#### Les États membres à :

1. Mettre fin aux conflits en faisant usage d'outils diplomatiques et de leur influence politique pour négocier la cessation des hostilités et assurer des processus de paix durables et équitables ;
2. Réaffirmer leur pleine adhésion à l'application des dispositions du droit international humanitaire, à saisir toutes les occasions de le renforcer, notamment en adoptant un mécanisme de renforcement de la protection des populations civiles et non-combattantes, y compris les travailleurs humanitaires ; et à faciliter l'accès humanitaire, y compris la circulation du matériel et la délivrance des permis de travail et de visas pour les travailleurs humanitaires ;
3. Œuvrer à l'adoption d'une déclaration politique visant à empêcher l'utilisation d'armes explosives dans les zones habitées ;
4. Poursuivre les initiatives en cours visant à réformer les politiques et l'architecture de la coordination des interventions humanitaires placées sous l'égide de l'ONU pour encourager les agences onusiennes à transcender les intérêts particuliers institutionnels et à travailler d'une manière plus efficace, inclusive, coordonnée et collaborative ;
5. Soutenir la mise en œuvre des principes humanitaires et à veiller à ce que les législations nationales soient compatibles avec le DIH, le DIDH et les principes humanitaires, et à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme ne sapent pas les efforts déployés par les organisations humanitaires impartiales, qu'elles soient locales et internationales, pour sauver des vies et soulager la souffrance ;
6. Préserver un espace pour que les organisations de la société civile locales et nationales se développent et jouent un rôle actif dans la réponse aux crises qui affectent leurs communautés ;
7. Adhérer au cadre de redevabilité adopté par les Nations unies et accepter de fonctionner dans ledit cadre, afin de respecter les engagements pris par les représentants des États à Istanbul.

Les résultats de ce sommet seront jugés à l'aune de l'impact de notre volonté collective de changement pour les 125 millions de personnes touchées par les crises humanitaires.

Liste des signataires :

